



Cabinet de Carine PETIT  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

## RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC Compte-rendu de l'Atelier du 31 janvier 2018, à la Mairie du 14<sup>ème</sup>

### Participants :

**Christophe NAJDOVSKI**, Adjoint à la Maire de Paris en charge des Transports, de la Voirie, des Déplacements et de l'Espace public  
**Carine PETIT**, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement  
**Sylvie LEKIN**, Adjointe à la Maire du 14<sup>ème</sup> en charge de la Voirie, des Déplacements et de la Propreté Déplacements et de l'Espace public  
**Didier ANTONELLI**, Adjoint à la Maire du 14<sup>ème</sup> en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative  
**Anne-Laure SABATIER**, Cabinet de M. Najdovski  
**Gwenaëlle EVIN**, Directrice de Cabinet de Carine PETIT  
**Emmanuel SAMANIEGO**, Cabinet de Carine PETIT  
**Caroline GRANDJEAN**, Directrice de la Voirie et des Déplacements  
**Florence BERTHELOT**, DVD - SAGP  
**Benjamin LEMASSON**, DVD - SAGP  
**Nicole VIGOUROUX**, DVD - SAGP  
**Jean CORNU**, DRAPO  
**Cécile SYKES**, DRAPO  
**Marie-Claude WEISS-FUKS**, DRAPO  
**Claire HAMON-GUIGNARD**, DRAPO  
**Nicolas MANSIER**, DRAPO  
**Dominique LECLERCQ**, DRAPO  
**Amy JUTAND**, DRAPO  
**Jean-Emmanuel DAVID**, Conseil de quartier Mouton-Duvernet  
**Nicolas BEHR**, Conseil de quartier Mouton-Duvernet, DRAPO, AUT  
**Renaud LAMBERT**, Conseil de quartier Mouton-Duvernet  
**Audrey LIVE**, Conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans  
**Rivo VASTA**, Paris en Selle  
**Léopold HOURQUET**, Paris en selle  
**Charles MAGUIN**, Paris en selle  
**Denis MONCORGE**, MDB  
**Hugo SOREL**, MDB  
**Anne du BOUCHER**, riveraine  
**Marie-Luce NADER**, riveraine  
**Sylvie POUGET**, RATP  
**Stéphane COLONNA**, FFAC  
**Jean-Yves PERCEAU**, FFAC  
**Geneviève CORNETTE**, FFAC  
**Claude LEVY**, GLPO



Cabinet de Carine PETIT  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

## INTRODUCTION

---

**Carine PETIT** indique que les travaux de réaménagement de l'avenue du Général Leclerc s'engageront dès 2018 sur la base du projet issu de la concertation, tout en demeurant compatibles avec le premier avis émis par le Préfet de Police.

Les premières séquences de travaux permettront des améliorations tangibles dès 2018 et 2019, notamment :

- une meilleure circulation des bus, grâce à la création de deux couloirs de bus ouverts aux vélos ;
- une réduction de la place dédiée à la voiture individuelle, avec la suppression de deux files de circulation, soit une réduction de 50 % dans le sens sortant et de 33 % dans le sens entrant ;
- le réaménagement améliorera la sécurité et le confort des piétons, avec la création de nouvelles traversées et de refuges ;

Carine Petit remercie l'ensemble des participants qui ont été associés à la concertation. L'état d'esprit constructif qui a présidé aux échanges doit être maintenu afin que l'ambition issue de la concertation vive. Elle remercie les membres du collectif « Libérer Leclerc » et les 1800 signataires de la pétition pour leur mobilisation, précisant qu'elle participera samedi 3 février à la mobilisation organisée par le collectif.

**Christophe NAJDOVSKI** fait part de la volonté de la Ville de Paris de livrer un aménagement fidèle au travail engagé lors de la concertation. A brève échéance, les travaux bénéficieront aux piétons, aux usagers des transports en commun et aux cyclistes, trois modes de déplacements prioritaires. La place Hélène et Victor Basch sera requalifiée dans son entier de janvier à juin 2019. Ce nouvel aménagement constituera une opération qualitative.

## LES SÉQUENCES DU RÉAMÉNAGEMENT

---

Le service des aménagements et des grands projets (**SAGP**) de la Direction de la voirie et des déplacements présente le périmètre du programme de l'opération et le phasage retenu pour les travaux de requalification (*voir présentation jointe*). Quatre phases sont identifiées :

- Phase 1 (juillet à août 2018) : aménagement sur l'avenue du Général Leclerc de deux couloirs de bus élargis ouverts aux vélos, suppression de deux files de circulation et mise en place d'une vidéoverbalisation afin de veiller au respect du couloir de bus ;
- Phase 2 (juillet 2018 à juin 2019) : aménagement complet de la place Hélène et Victoire Basch avec augmentation et mise en valeur des espaces publics piétons et réalisation d'un anneau de pistes cyclables bidirectionnelles ;
- Phase 3 (avril à décembre 2020) : Réaménagement des trottoirs, de l'éclairage et des traversées de l'avenue du Général Leclerc ;
- Phase 4 (calendrier à travailler avec le Préfet de Police) : création de l'aménagement cyclable inscrit au Réseau Express Vélo (REVe) ;

\*\*\*



Cabinet de Carine PETIT  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

**Nicolas BEHR** (Conseil de quartier Mouton-Duvernet, DRAPO, AUT) demande si la chaussée sera traitée dans la partie nord et dans la partie sud, compte tenu de son mauvais état. Il relève que dans la partie sud, les deux couloirs de bus auront une largeur de 3,75 mètres, et non de 4 mètres. Place Hélène et Victor Basch, des feux tricolores pour les bus pourraient être déployés opportunément. Il rappelle l'opposition de l'association DRAPO à la mise en sens unique de la partie nord.

**Nicolas MANSIER** (DRAPO) souhaite obtenir des informations et des engagements sur le caractère opérationnel de la vidéooverbalisation et soulève la question de la priorité des bus aux feux tricolores place Hélène et Victor Basch. Enfin, il sollicite des informations sur la Porte d'Orléans et le tourne à gauche rue Bonnier (lignes de bus 28 et 58).

**Thierry VERON**, Président de l'association des commerçants, souhaite que le calendrier de l'opération soit communiqué aux commerçants de l'avenue et exprime son opposition à la mise à sens unique de la partie nord.

**Charles MAGUIN**, Président de Paris en selle, indique que les couloirs de bus ouverts aux vélos ne sauraient être considérés comme des aménagements cyclables dignes de ce nom. Il s'interroge sur le fait que les îlots piétons ne soient pas positionnés dans la perspective du réaménagement prévu à terme.

**Christophe NAJDOVSKI** délivre des informations sur la vidéooverbalisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la suite de la réforme du statut de Paris, elle n'est plus l'apanage de la Préfecture de Police. La Ville de Paris souhaite renforcer les effectifs dévolus à cette mission et verbaliser davantage les mauvais usages des couloirs de bus, en s'appuyant sur le réseau de caméras existantes. Les 1200 agents de la Préfecture de Police, désormais transférés à la Ville, veilleront également au respect des couloirs de bus. Avant toute chose, les agents doivent être formés et une salle de commandement doit être créée. L'avenue du Général Leclerc constituera un axe très surveillé et prioritaire. Ceux qui empruntent les couloirs de bus à mauvais droit s'exposent à une amende de 135 €.

Au sujet de la Porte d'Orléans, un aménagement à court terme n'est pas inscrit à l'agenda, mais une réflexion associant l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), les communes limitrophes, la RATP et Ile de France Mobilités doit s'engager à cette fin.

**Renaud LAMBERT** (Conseil de quartier Mouton-Duvernet) s'interroge sur le deuxième avis de la Préfecture de Police, déplorant que les travaux pour le tronçon nord ne s'engagent pas avant 2021.

**Stéphane COLONNA** (Fédération des automobilistes citoyens) exprime des craintes quant aux risques de congestion par suite de la réduction des voies de circulation générale. Il est également fait mention au comportement incivique de certains cyclistes, qui n'empruntent pas toujours les aménagements qui leurs sont dévolus.

**Charles MAGUIN** souhaite savoir si le dispositif de vidéooverbalisation permet de distinguer les usagers de deux roues motorisés et notamment des scooters des cyclistes.

**Christophe NAJDOVSKI** indique que trois files de circulation générale ne se justifient pas, compte tenu des débits relevés sur l'avenue du Général Leclerc. En outre, si les couloirs de bus ouverts aux vélos ne constituent pas solutions cyclables optimales, il convient de prendre en considération les aménagements cyclables qui sont et seront réalisés à brève échéance dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement,



*Cabinet de Carine PETIT  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement*

rue Didot ou rue des Plantes notamment. Au sujet de la vidéoverbalisation, elle fonctionne à partir des plaques d'immatriculation et son action sera renforcée par la présence d'ASP.

**Carine PETIT** partage les interrogations qui s'expriment quant à la réfection de la chaussée. Elle regrette que les revêtements et les trottoirs ne soient pas repris. Quant aux incivilités, elles sont aussi le fait des automobilistes. Cependant, les différentes séquences telles que présentées par le SAGP constituent une première étape positive et ont le mérite de rendre la démarche crédible auprès de la Préfecture de Police.

**Denis MONCORGE** (Mieux se déplacer à bicyclette) met en exergue le résultat néfaste de l'action de la Préfecture de Police sur le projet issu de la concertation, qui a entraîné un retard important dans la réalisation du projet. Par ailleurs, rien de ce qui est fait dans les phases 1, 2 et 3 ne doit obérer la phase 4.

**Audrey LIVE** (Conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans) exprime sa déception et son découragement, dans la mesure où le projet issu de la concertation ne sera entièrement livré qu'à moyen terme.

**Nicolas BEHR** (DRAPO) partage cette déception et plaide pour que la partie sud soit traitée dans son entier de façon prioritaire, quitte à ce que la partie nord soit réaménagée après 2020.

**Charles MAGUIN** reconnaît que la démarche de la Mairie du 14<sup>ème</sup> est intéressante tout en faisant part de son inquiétude, dans la mesure où il est nécessaire de livrer un aménagement cyclable protégé et sécurisé sur cet axe du REVE.

**Claire HAMON-GUIGNARD** souscrit au point de vue exprimé par Nicolas BEHR : il convient de traiter entièrement une partie de l'avenue. Elle indique que réunir tous les modes de déplacement sur l'avenue du Général Leclerc n'a pas été une bonne solution et qu'une continuité cyclable pourrait être créée sur un axe alternatif, comme la rue de la Tombe Issoire.

**Denis MONCORGE** (Mieux se déplacer à bicyclette) indique que MDB a déposé un recours gracieux et s'apprête à déposer un recours contentieux. Les prescriptions du Préfet de Police ne doivent pas aller jusqu'à la définition précise du type d'aménagement.

## **CONCLUSION**

---

**Carine PETIT** rappelle que de nombreuses discussions et temps d'échange ont été menés dans le cadre de la concertation portant sur le réaménagement de l'avenue du Général Leclerc. Ce travail et cette production ont donné lieu à un projet qui demeure d'actualité. L'engagement qu'elle a pris permet aujourd'hui d'envisager que les travaux démarrent dès le mois de juillet. Dans les prochains mois, l'avenue offrira un nouveau visage. La mobilisation doit être maintenue afin que l'ambition du projet vive.

Carine Petit fait également part de son souhait qu'une délibération cadre portant sur le réaménagement de l'avenue soit approuvée par le Conseil de Paris, afin de conférer au projet de la crédibilité et de préciser les modalités du réaménagement. Au printemps, une réunion publique sur l'avenir de l'avenue du Général Leclerc se tiendra.



*Cabinet de Carine PETIT  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement*

**Christophe NAJDOVSKI** relève que l'ambition de réduire la place dévolue aux véhicules individuels est maintenue. L'avenue du Général Leclerc aura une physionomie différente. Les aménagements qui seront réalisés dans les prochains mois seront davantage qualitatifs, avec notamment la végétalisation de la place Hélène et Victor Basch. Enfin, il déplore l'attitude de la Préfecture de Police, dont la réponse tardive, 5 mois après que le projet lui a été adressé, a induit un important retard dans le projet.